

BULLETIN D'INSCRIPTION
AU SEJOUR DU 08 AU 21 JUILLET 2023 à Saint Palais sur Mer.

1. Attention, ce bulletin d'inscription est à remettre :

Impérativement pour le **14 JUIN 2023 au plus tard** au **S.I.V.S**, Place de la Mairie 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02 ou par mail :

direction@sivs.fr

Attention le nombre de places est limité

Personne à inscrire :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Parent 1 : nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Parent 2 : nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.

Désirez-vous une attestation de séjour ? oui non

Date et signature des parents

Tarifs pour le séjour tout compris
(repas, transport, activités, hébergement)

L'inscription vaut pour la durée du séjour et ne peut être proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU SEJOUR
QF < = 700	210 €
701 < QF < = 1000	370 €
QF > 1000	550 €

Montant à régler :Euros

Adresse et nom de facturation :

Le paiement du séjour se fera dès réception d'un titre de recette émis par le trésor public.

2. INSCRIPTION

Cette inscription est ferme et définitive. L'avis de sommes à payer sera envoyé courant juillet.

L'inscription nécessite l'envoi des documents listés ci-dessous pour le 1. juin 2023 dernier délai.

L'inscription, sous réserve de places disponibles, vous sera confirmée par mail la semaine 25, ainsi que les modalités de départ et retour.

Liste des documents à fournir (à demander auprès du SIVS) au plus tard le 14 juin 2023:

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison-copie du carnet de vaccination
- Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités sportives
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant
- Attestation de la CAF (quotient familial)
- Brevet de natation ou test d'aisance aquatique